

Mémoire présenté par :

Christiane Robert

**Au Bureau des audiences publiques
sur l'environnement**

**Contre le projet de l'échangeur Jean-Leman pour
le parachèvement de l'autoroute 30**

Septembre 2005

Saint-Constant, 20 septembre 2005

Bape,
Coordonnatrice du secrétariat à la commission,
575 rue Saint-Amable, bur. 2.10
Québec G1R 6A6

Messieurs les commissaires,

Je suis citoyen de Saint-Constant et préoccupé par toute question touchant l'environnement. Ma demande adressée au ministre du développement durable, de l'environnement et des Parcs pour la tenue des présentes audiences visait les objectifs suivants :

- permettre à la population du milieu de s'exprimer sur ce projet
- permettre à la population de mieux comprendre les enjeux de ce nouveau tracé, notamment en ce qui concerne la perte additionnelle et irréversible des terres agricoles.

Nous n'avons plus le droit et les moyens de sacrifier nos meilleures terres agricoles, celles qui nous nourries. Je suis donc **contre** ce projet pour les raisons suivantes :

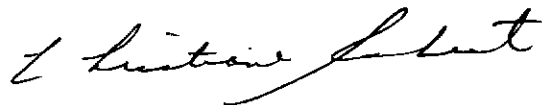
- Il aura des conséquences irréversibles sur :
 - la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution, etc.)
 - les terres agricoles (une perte de 500 hectares des meilleures terres du Québec)
 - les milieux humides et milieux naturels
- Il va à l'encontre du «Cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021 ». Alors qu'on cherche par tous les moyens à optimiser les espaces actuellement disponibles en milieu urbain, le projet de l'échangeur Jean-Leman et le tracé sud en terres agricoles aura certes comme conséquences de favoriser l'étalement urbain. C'est ce que l'histoire nous a appris. Vous aurez sûrement l'occasion de le constater au cours des audiences à travers des requêtes voulant favoriser l'accroissement de parcs commerciaux et résidentiels.
- Il va à l'encontre du développement durable et du protocole de Kyoto. Comment peut-on favoriser ce projet alors qu'il enfreint tous les principes et valeurs du développement durable et du protocole de Kyoto.

/2...

- Il en coûtera plus cher à la population d'aujourd'hui et de demain tant sur le plan des coûts de construction, que sur le plan des coûts sociaux et environnementaux.
- Ce projet aurait dû être présenté en 2002 aux audiences publiques afin de permettre une prise de décision en connaissance de cause. Ce manque de transparence comme vous le savez, aura ses effets pervers sur le plan de la gestion des fonds publics.
- D'asseoir ce projet sur une promesse électorale et partisane n'est pas acceptable. Nous avons une responsabilité morale d'évaluer et de comprendre l'ensemble des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un projet.

J'espère qu'en tant que commissaire vous aurez le courage de prendre une lecture plus large de ce projet. Je crois que l'alternative préconisée sur l'axe de la 132 est encore valable et présente la solution ayant le moins d'impacts (sociaux, environnementaux et économiques) et elle doit à nouveau être comparé en terme d'impact environnementaux avec l'alternative de l'échangeur Jean-Leman et le tracé sud recommandé en 2002.

Vous remerciant à l'avance de votre attention,



CHRISTINE ROBERT